



## OSISKO ANNONCE L'ACQUISITION DE REDEVANCES DE BARRICK

**Montréal, 27 octobre 2021** – Redevances Aurifères Osisko Ltée (la « **Société** » ou « **Osisko** ») (TSX et NYSE : OR) a le plaisir d'annoncer qu'elle a conclu une transaction avec Barrick TZ Limited, une filiale de Barrick Gold Corporation (« **Barrick** »), afin d'acquérir les redevances suivantes pour une contrepartie totale en espèces de 11 750 000 dollars US :

- une redevance de 2 % NSR sur les permis AfriOre et Gold Rim sur lesquels se trouve le projet West Kenya exploité par Shanta Gold Limited (« **Shanta Gold** »);
- une redevance de 1 % NSR sur le projet Frontier exploité par Metalor SA, une société privée; et
- une redevance de 1 % NSR sur le projet Central Houndé exploité par Thor Explorations Ltd. (« **Thor** »)

Sandeep Singh, président et chef de la direction d'Osisko, a commenté : « Nous sommes heureux d'ajouter, à notre portefeuille d'actifs, des redevances sur des projets à fort potentiel couvrant plusieurs centaines de kilomètres carrés. West Kenya, l'actif le plus avancé, compte sur une importante position de terrain de 1 162 km<sup>2</sup> et détient déjà une solide estimation initiale des ressources minérales à haute teneur, le tout supportant un projet potentiel à longue durée de vie, à faibles coûts et à haut rendement. Des résultats de forage récents, qui se classent parmi les meilleurs du secteur, mettent en évidence la nature à haute teneur du gisement et son potentiel de croissance. Le projet est un actif de croissance important pour Shanta Gold, une société détenant une mine en opérations dans la région et ayant la capacité d'accélérer le développement du projet vers la phase de production. Ces redevances soulignent la discipline constante d'Osisko à acquérir des redevances et flux de métaux de haute qualité dotés de taux de rentabilité avantageux.

### À propos des redevances

West Kenya est un projet aurifère à haute teneur à l'étape de développement situé dans le champ aurifère du lac Victoria. Shanta Gold a publié une étude préliminaire en octobre 2020 qui définit une durée de vie de la mine de 9 années, produisant annuellement approximativement 105 000 onces d'or grâce à des ressources présumées de 2,9 millions de tonnes à une teneur de 12,6 g/t, pour 1,18 million d'onces d'or. Le projet est actuellement envisagé sous forme de combinaison de fosse à ciel ouvert et d'opération souterraine ciblant les gisements Isulu et Bushiangala, à l'extrémité nord-ouest de la propriété de 1 162 km<sup>2</sup>. Shanta Gold effectue présentement du forage intercalaire visant à faire avancer le projet vers la phase de pré faisabilité et prévoit, suite à une décision positive quant à l'investissement dans ce projet, une production initiale en 2025. Des résultats de forage récents ont généré de nombreux intervalles à haute teneur, incluant 4,0 mètres à une teneur de 706,3 g/t d'or et 6,0 mètres à une teneur de 219,5 g/t d'or. En plus des ressources minérales existantes, Shanta Gold a identifié plusieurs cibles prometteuses au sein de la position de terrain.

La redevance Frontier s'applique à deux permis d'exploration au sud-est du Burkina Faso couvrant une zone d'environ 400 km<sup>2</sup>, à même la ceinture aurifère Houndé à fort potentiel et dotée de ressources minérales de plus de 20 millions d'onces sur 200 km. Metalor procède à un programme d'exploration par forage à circulation inversée aux couteaux (« air core ») de 18 000 mètres sur la propriété.

La redevance Central Houndé s'applique à une zone de 474 km<sup>2</sup> située au cœur de la ceinture aurifère Houndé, au Burkina Faso, et est située entre le projet Santura de Sarama Resources, au sud, et la mine Houndé d'Endeavour Mining, au nord. À ce jour, Thor a identifié trois cibles prioritaires suite au forage d'approximativement 23 000 mètres.

### **Personne qualifiée**

Le contenu scientifique et technique du présent communiqué a été révisé et approuvé par Guy Desharnais, Ph.D., géo., vice-président, évaluation de projets chez Redevances Aurifères Osisko Ltée, et « personne qualifiée » en vertu du Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers (le « Règlement 43-101 »).

### **À propos de Redevances Aurifères Osisko Ltée**

Redevances Aurifères Osisko Ltée est une société de redevances intermédiaire de métaux précieux axée sur les Amériques qui a débuté ses activités en juin 2014. Osisko détient un portefeuille de plus de 160 redevances, flux de métaux et conventions d'achat de la production de métaux précieux. Le portefeuille d'Osisko s'appuie sur son actif clé, une redevance de 5 % sur les revenus nets de fonderie (net smelter return) sur la mine Canadian Malartic, laquelle est la plus importante mine aurifère au Canada.

Osisko est une société constituée sous le régime des lois de la province de Québec, son siège social étant situé au 1100, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal (Québec) H3B 2S2.

### **Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Redevances Aurifères Osisko Ltée :**

Heather Taylor  
Vice-présidente, relations aux investisseurs  
Tél : (514) 940-0670 #105  
Courriel : [htaylor@osiskogr.com](mailto:htaylor@osiskogr.com)

### **Mise en garde concernant les énoncés prospectifs**

Certains énoncés contenus dans le présent communiqué peuvent être considérés comme des « énoncés prospectifs » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables du Canada et des États-Unis. Compte tenu de leur nature, ces énoncés prospectifs obligent Osisko à poser certaines hypothèses et comportent nécessairement des risques connus et inconnus ainsi que des incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats prévus ou attendus. Les énoncés prospectifs ne comportent aucune garantie de performance. Ces énoncés prospectifs peuvent notamment comprendre, mais sans s'y limiter, des énoncés liés aux événements ou performances futurs, la réalisation des bénéfices anticipés découlant des investissements d'Osisko, la performance générale des actifs d'Osisko et au résultat des activités d'exploration, de développement et de production ainsi que des projets d'expansion concernant les propriétés dans lesquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt. Des mots tels que « peut », « serait de nature à », « sera », « serait », « pourrait », « s'attend à », « suggère », « apparaît », « croit », « prévoit », « anticipe », « à l'intention de », « évalue », « cible », « estime », « continue », ou leur forme négative ou toute autre terminologie semblable, ainsi que les termes habituellement utilisés au futur et au conditionnel, identifient des énoncés prospectifs. L'information contenue dans les énoncés prospectifs est fondée sur des hypothèses importantes ayant permis de tirer une conclusion ou d'effectuer une prévision ou une projection, incluant, sans s'y limiter, les perceptions de la direction des tendances historiques, des conditions actuelles et de l'évolution future, l'exploitation continue des propriétés dans lesquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt par les exploitants de ces propriétés d'une manière conforme à la pratique antérieure, l'exactitude des déclarations et divulgations publiques faites par les exploitants de ces propriétés, l'absence de changement défavorable important dans le cours des produits sous-jacents au portefeuille d'actifs, l'absence de développement défavorable à l'égard d'une propriété importante dans laquelle Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt, l'exactitude des expectatives divulguées publiquement concernant le développement des propriétés sous-jacentes qui ne sont pas encore en production et l'absence de tout autre facteur qui pourrait entraîner des actions, des événements ou des résultats différents de ceux prévus, estimés ou visés. Osisko considère que ses hypothèses sont raisonnables compte tenu de l'information disponible, mais elle avertit le lecteur que ses hypothèses à l'égard d'événements futurs dont plusieurs échappent à son contrôle, pourraient se révéler inexactes puisqu'elles sont soumises à des risques et à des incertitudes qui touchent Osisko et ses activités. Ces risques et incertitudes incluent, entre autres, que l'information financière présentée dans ce communiqué de presse est préliminaire et pourrait faire l'objet d'ajustements, la poursuite réussie des activités minières au Québec et plus particulièrement des opérations sous-jacentes aux actifs de la société, la performance des actifs d'Osisko, la croissance et les bénéfices découlant de son portefeuille d'investissements, les risques liés aux exploitants des propriétés dans lesquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt, y compris les changements dans la propriété et le contrôle de ces exploitants; les risques liés au développement, à l'obtention de permis, aux infrastructures, aux difficultés d'exploitation ou techniques sur l'une des propriétés dans lesquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt, l'influence des développements macroéconomiques ainsi que l'impact et les réponses des gouvernements concernés à la pandémie de COVID-19 et l'efficacité de ces réponses.

Pour plus de détails au sujet de ces facteurs et hypothèses ainsi que des autres facteurs et hypothèses qui sous-tendent les énoncés prospectifs présentés dans le présent communiqué, se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » de la dernière notice annuelle d'Osisko, déposée auprès des commissions en valeurs mobilières canadiennes et disponible en version électronique sous le profil de l'émetteur d'Osisko dans SEDAR ([www.sedar.com](http://www.sedar.com)), et déposée auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et disponible en version électronique sous le profil de l'émetteur d'Osisko dans EDGAR ([www.sec.gov](http://www.sec.gov)). L'information prospective présentée dans le présent communiqué reflète les attentes d'Osisko au moment de l'émission du présent communiqué et pourrait changer après cette date. Osisko décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit à la suite de la réception de nouveaux renseignements, de la survenance d'événements futurs ou autrement, à l'exception de ce qui est exigé par la loi.